

Compte-rendu de l'assemblée plénière d'installation du conseil de développement
de la Métropole et du Pays de Brest

Ordre du Jour :

- 17h45 – 18h00 - Accueil des participants
- Ouverture de la séance par François Cuillandre
- Portrait socio-économique du Pays de Brest par Claire Guihéneuf
- Présentation de la métropole de Brest par Bertrand Uguen (statut et compétences)
- Présentation du Pôle métropolitain du Pays de Brest par Thierry Cann (statut et compétences)
- Présentation de la nouvelle composition du Conseil de développement et du programme de travail prévisionnel 2015
- Cocktail de bienvenue

L'assemblée plénière d'installation s'est ouverte à 18h00, en présence de 150 personnes. Après un mot d'accueil du Président du Conseil de Développement, Yann Gouzien, François Cuillandre, Président de la métropole et du Pôle métropolitain du Pays de Brest a procédé à l'installation du conseil. Son discours est retranscrit ci-après.

En annexe de ce document figurent les diaporamas présentés par :

- Claire Guihéneuf, Directrice de l'ADEUPa (Agence d'urbanisme du Pays de Brest)
- Bertrand Uguen, Directeur Général des services de Brest métropole
- Thierry Cann, Directeur du Pôle métropolitain du pays de Brest
- Maryse Larpent, Chargée de mission auprès du Conseil de développement.

La nouvelle composition du conseil de développement ainsi que les membres du bureau sont également joints à ce compte-rendu.

Intervention de Monsieur François Cuillandre, Président de Brest métropole et du Pays de Brest.

« C'est un grand plaisir de vous accueillir ici au Quartz pour ce moment important, à savoir l'installation du Conseil de Développement à la fois de la métropole, Brest métropole océane et Brest métropole à partir du 1^{er} janvier, et du Pôle métropolitain du Pays de Brest. La composition de ce Conseil a été élargie et actée par les délibérations concordantes de nos intercommunalités.

Au nom de Brest métropole et du Pays de Brest, je voudrais très sincèrement vous remercier pour votre présence et surtout saluer l'engagement qui est le vôtre. Je vous adresse tous mes vœux de réussite. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, ils sont nombreux, et remercie celles et ceux qui ont souhaité s'investir de nouveau au sein de cet espace de débat, de force de proposition qu'est le Conseil de développement. Permettez moi également de saluer le travail accompli par les membres du précédent conseil. Quelques exemples parmi ces travaux : le schéma de cohérence territoriale (SCOT), le plan climat énergie, les déplacements, les projets d'infrastructure, le développement du très haut débit, le projet métropolitain Brest 2025, la contractualisation régionale avec le contrat de Pays, le tourisme... Il y aurait bien d'autres choses à dire, les sujets n'auront pas manqué ces six dernières années. Je tiens à remercier Yann Gouzien qui a su animer et conduire le conseil de développement dans son rôle qui est d'abord d'accompagner les projets de territoire, d'apporter une expertise, des idées nouvelles et novatrices, mais aussi des pistes de réflexion et de proposition sur des sujets nombreux qui concernent les enjeux et l'avenir de notre territoire.

Permettez moi également de souligner la qualité des relations qui ont toujours existé entre le Conseil de développement et le Pays et Brest métropole océane durant cette mandature.

Vous allez siéger au conseil de développement, vous représentez ce que l'on appelle la « société civile » dans toutes ses composantes économique, sociale, culturelle, environnementale, associative, sportive ou universitaire. Cette diversité est une richesse. Le Conseil de développement est une instance qui n'est ni un lieu de décision, ni un lieu de pouvoir, mais un lieu de débats, d'échanges, complémentaire des lieux de décision politique. C'est ce qui fait la force de ce conseil.

Aujourd'hui plus qu'hier, nous vivons sous la pression de l'urgence, pour ne pas dire parfois sous la dictature de l'urgence, et de l'émotion suscitée alors que l'avenir et la complexité des enjeux qui sont les nôtres appellent une vision à long terme. Il est donc nécessaire de disposer de lieux où puisse s'exprimer une citoyenneté active, collective, des lieux qui permettent de s'affranchir des confrontations qui sont parfois stériles et de travailler à une vision, une pensée sur le long terme.

Le Conseil de développement, c'est bien entendu cela, mais également, je crois, un relais essentiel entre la société et les élus du territoire, une sorte de caisse de résonance pour reprendre une expression déjà utilisée par Yann Gouzien. S'agissant de la composition du Conseil de développement, vous le savez l'ambition qui était portée était à la fois de le rajeunir et de le féminiser. Par le doublement du nombre de ses membres, il s'agit aussi de favoriser l'ouverture à de nouveaux profils. L'évolution des compétences des collectivités territoriales, et ce n'est pas fini puisqu'un projet de loi est toujours en discussion au Sénat (le projet de loi NOTRE), les enjeux de société et territoriaux sont autant de facteurs qui rendent indispensable une meilleure représentation de la société et de sa diversité au sein du Conseil de développement. Pour y répondre, Yann Gouzien nous a proposé de faire évoluer l'assise du Conseil dans plusieurs directions. La procédure de renouvellement a été engagée depuis le mois de juin 2014. Il avait été demandé à chaque organisme ainsi qu'aux collectivités de désigner leurs représentants en tenant compte de ce souhait de parité. Je dois dire que cet appel à candidature n'a pas été totalement satisfaisant du côté de la parité, nous avons eu un débat assez dur en conseil de communauté urbaine sur ce sujet, et je souhaite qu'il soit possible de profiter des occasions données, notamment à l'occasion de renouvellements partiels, de poursuivre et de renforcer la féminisation qui est à mes yeux indispensable. Je souhaite évidemment, qu'avec cette assemblée renouvelée et renforcée, les travaux se poursuivent avec la même volonté de qualité et de promotion de notre territoire que sous la mandature précédente. Tout ceci repose, il faut en être conscient, sur l'engagement des organismes et des personnalités membres ; sur le volontariat ; sur le temps passé à débattre, à proposer, à communiquer et à coopérer et enfin sur le bénévolat des membres, il faut le souligner. Cela repose également bien évidemment sur l'engagement de la métropole, du pôle métropolitain et des communautés qui forment le Pays de Brest, donc des élus, qui lui confient des saisines, l'associent à des démarches et lui attribuent des moyens d'action. Cette nouvelle mandature s'ouvre dans un contexte de mutations profondes : mutations économiques, mutations institutionnelles, mutations financières et notamment de nos finances publiques. Dans ce contexte, le conseil de développement sera extrêmement important en appui à la réflexion des élus pour porter ensemble l'ambition de notre territoire.

Bonne soirée à vous toutes et à vous tous, et bons travaux surtout ! »

Intervention de Yann Gouzien, Président du Conseil de développement

*Monsieur le président
Mesdames, messieurs*

Je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue dans cette magnifique salle du quartz pour participer à la séance d'installation du Conseil de développement de la métropole et du pays de Brest.

Merci d'avoir répondu positivement à l'invitation d'intégrer le conseil de développement.

Pour quelques uns d'entre vous, le 20 octobre 2004 Daniel Gravot était alors à cette place et ceux qui l'ont connu se souviennent du rôle éminent qu'il a joué pour promouvoir ce conseil. Il l'a profondément marqué par son passage et je tiens ici, devant vous, à lui rendre l'hommage qu'il mérite.

Douze ans ont passé et le Conseil de développement a poursuivi son chemin. Depuis 2004, le paysage de nos territoires a vu se multiplier les dispositifs de concertation.

Il y a aujourd'hui, si vous me permettez l'expression, un grand "marché de la participation" dans lequel les Conseils de développement sont loin d'être seuls.

Le Conseil a affirmé, depuis sa création, le souci de la distanciation et de la prospective territoriale. Son objet n'est pas la "participation de proximité".

L'implication des membres du conseil de développement est une forme d'engagement citoyen qui n'a de sens que s'il est en prise avec les préoccupations et les attentes ressenties par les habitants et acteurs de notre territoire'

Avec peu de moyens, le Conseil de développement a pris une place dans la gouvernance locale mais il ne faut pas se contenter de cet acquis. Nous devons être en mesure d'innover pour continuer. Pour cela, il faut, à mon sens, résister à la tentation institutionnelle qui est souvent celle aussi de l'embourgeoisement et de la routine.

Pour reprendre l'expression qui était chère à Jean-Joseph Régent président historique du conseil de développement de Nantes et créateur de la coordination nationale des conseils de développement, nous devons être des "respirations" plutôt que des institutions.

Au-delà des échanges entre membres du Conseil et de la convivialité habituelle de nos Travaux, je souhaite vraiment que nous ayons une réflexion de fond tournée vers l'avenir.

Ici à Brest, nous souhaitons faire évoluer le Conseil de développement vers une formule de plus en plus ouverte, Nous pensons qu'il faut renouveler nos méthodes, investir de nouveaux champs comme celui du numérique et de la ville de demain.

Nous croyons qu'il faut même d'ores et déjà penser "l'après Conseil de développement" pour aller vers une sorte de "Cantine" participative et prospective permanente en synergie avec d'autres partenaires.

Cette « Cantine » a vocation à élargir son territoire en proposant une démarche commune aux conseils de développement de l' «espace métropolitain».

Ce projet trouverait sa traduction dans un Conseil de développement renouvelé qui pourrait prendre la forme d'un grand laboratoire du débat public, sorte de pôle participatif et prospectif qui s'ouvrirait à tous ceux qui souhaitent participer, à leur manière, à la vie et la réflexion collective.

Le futur bureau aura en charge cette évolution.

Avant de donner la parole à Francois Cuillandre président de Brest métropole et du pays de Brest pour l'installation du conseil de développement je tenais à remercier personnellement les équipes du pays de Brest, de Brest métropole océane et de l'ADEUPA qui nous ont accompagnés depuis 5 ans.

Portrait socioéconomique du pays de Brest
Claire Guihéneuf, Directrice de L'ADEUPa



PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU PAYS DE BREST

Assemblée plénière du Conseil de développement

Brest | 17 décembre 2014
Réf.2014/CG/341

ADEUPa
AGENCIEMENT DES ESPACES DE BREST

UN ESPACE COHÉRENT ET ORGANISÉ

Pays de Brest

- 395 000 habitants (2014) dont 53% résident dans Brest métropole
- 200 000 logements
- 160 000 emplois dont 143 000 salariés
- 1 690 km²

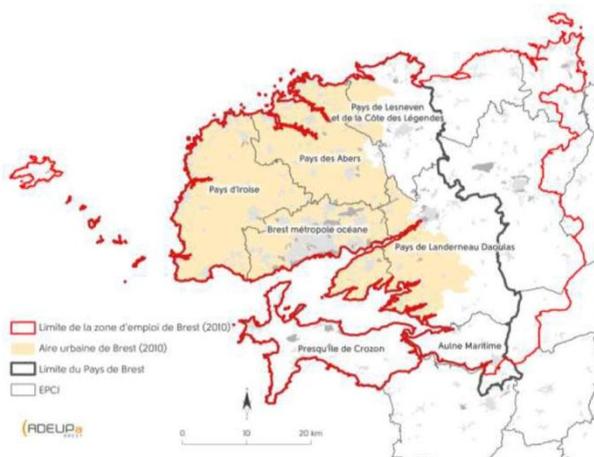
7 communautés :

- 1 CU – future métropole
- 6 Communautés de Communes

Une aire urbaine en deça des limites du Pays

Un bassin d'emploi au delà

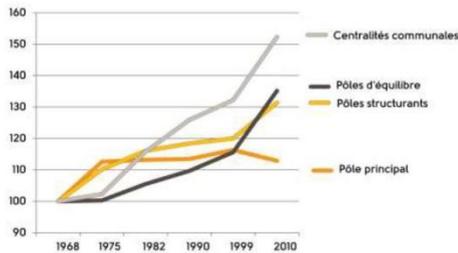
2 | AG Conseil de développement 17 décembre 2014



ADEUPa
AGENCIEMENT DES ESPACES DE BREST



LA PÉRIURBANISATION : UNE RÉALITÉ AUGMENTÉE



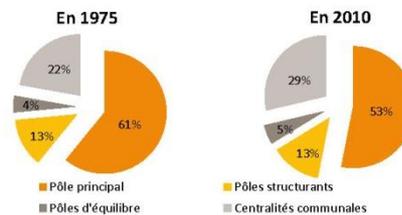
- La croissance démographique essentiellement localisée dans les petites communes
- Maintien dans le temps du poids relatif des pôles structurants et d'équilibre
- Depuis 1975, le poids démographique du pôle principal diminue et approche aujourd'hui les 50 %.

L'armature urbaine définie par le SCoT

- Pôle principal (Brest métropole océane)
- Pôles structurants (Crozon, Landerneau, Lesneven, Plabennec, Saint-Renan)
- Pôles d'équilibre (Daoulas, Lannilis, Ploudalmézeau, Plouguerneau)
- Centralités communales : autres communes

5 | AG Conseil de développement 17 décembre 2014

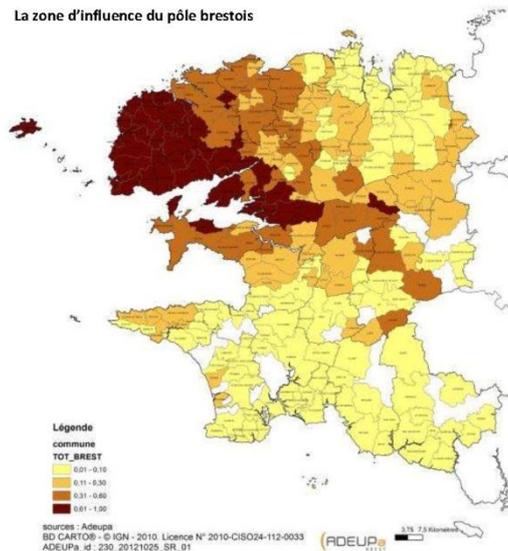
Répartition de la population selon les pôles du SCoT



ADEUP
AGENCE D'URBANISME DU PAYS DE BREST

ESPACES D'INFLUENCE EMPLOI + HABITAT

La zone d'influence du pôle brestois

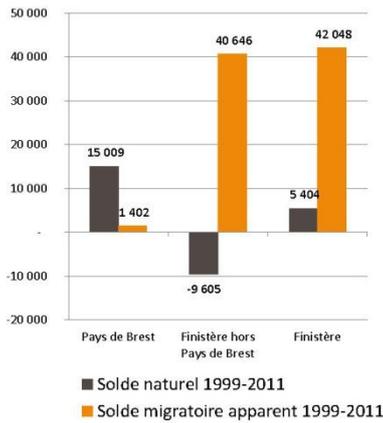


- Un indicateur composite associant :
 - > Les migrations domicile-travail
 - > Les migrations résidentielles
- Une zone d'influence brestoise qui s'étend à l'échelle départementale avec un rayonnement conséquent (10 à 30% de la population) jusqu'aux franges morlaisiennes et chateaulinoise
- La percée de la RN 165/164

ADEUP
AGENCE D'URBANISME DU PAYS DE BREST

LA QUESTION DE L'ATTRACTIVITÉ AU CENTRE

Solde naturel et solde migratoire entre 1999 et 2011

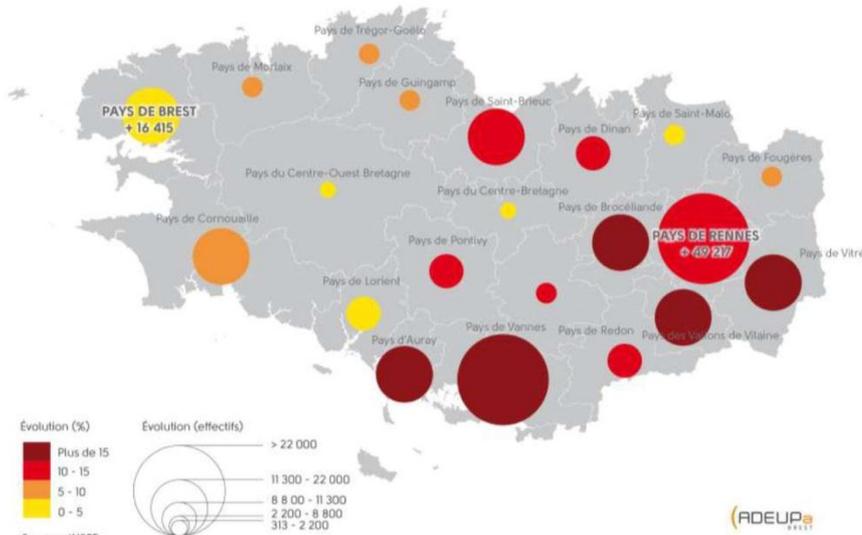


- La progression de population essentiellement portée par le solde + naissances / décès
 - > Une population jeune
 - > Une insuffisante attractivité
 - > Une croissance fragile

7 | AG Conseil de développement 17 décembre 2014



ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2011 (PAYS)

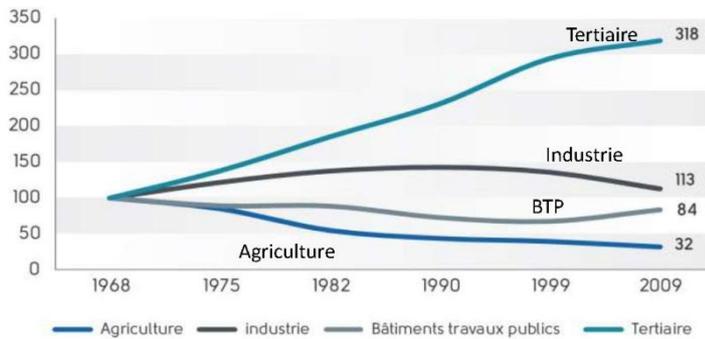


8 | AG Conseil de développement 17 décembre 2014



UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE ET DES SECTEURS DE DIFFÉRENCIATION

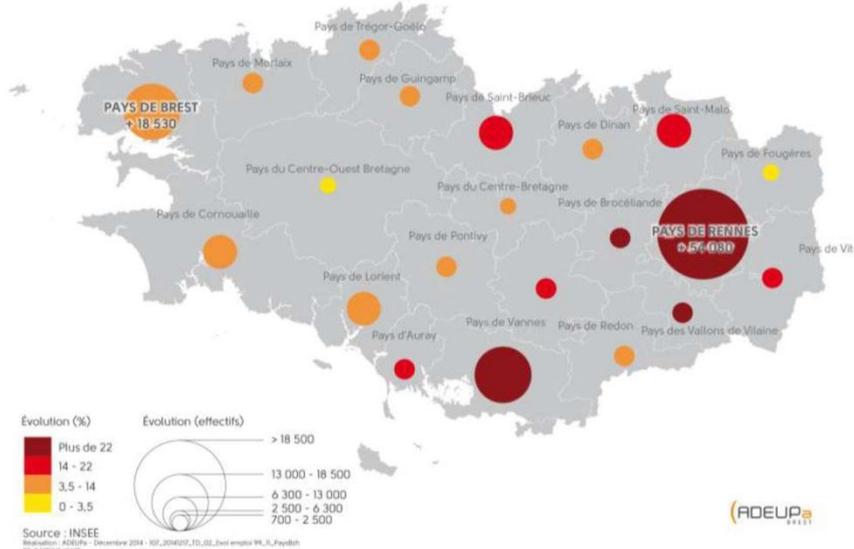
Évolution de l'emploi par secteur d'activité dans le Pays de Brest de 1968 à 2009
(base 100 : 1968)



9 | AG Conseil de développement 17 décembre 2014



ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU LIEU DE TRAVAIL ENTRE 1999 ET 2011 (PAYS)

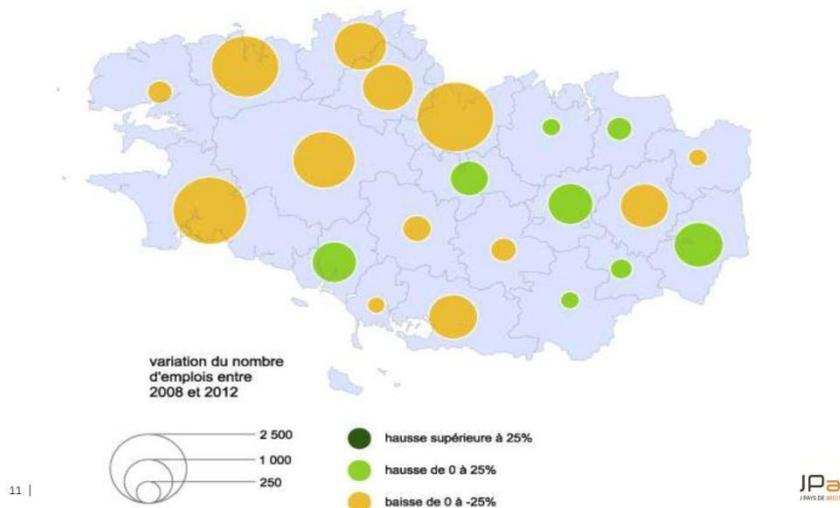


10 | AG Conseil de développement 17 décembre 2014



L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ 2008 / 2012 :
-10 000 EMPLOIS

Evolution de l'emploi dans les Pays bretons
entre 2008 et 2012

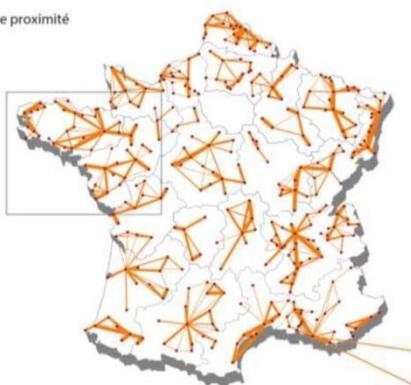


UNE ECONOMIE DE PLUS EN PLUS RELATIONNELLE

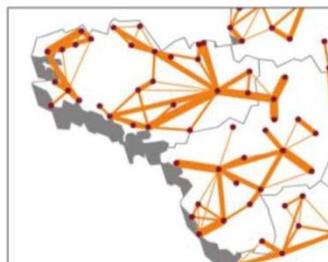
a. Les systèmes urbains de proximité

Intensité des liens
Note cumulée pour
7 indicateurs de liens

21.5 ↑ Forte
18
16
14
11.5 ↓ Moins forte
(au moins 3 indicateurs)



Fait avec Philcarto - <http://philcarto.brest.fr>

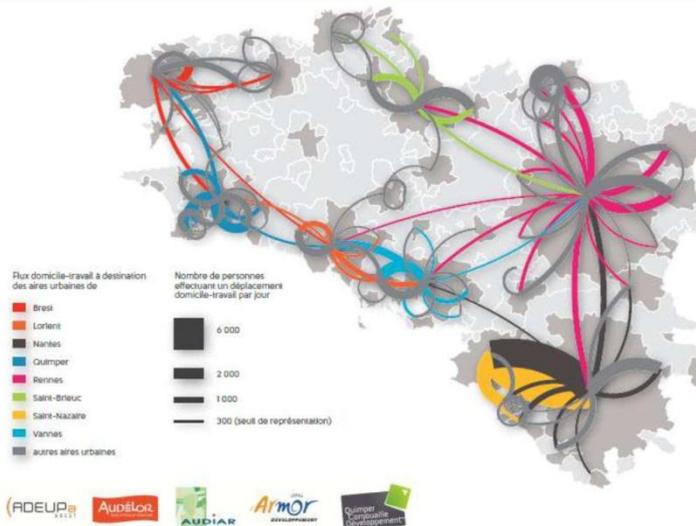


© UMR 8504 Géographie-cités (février 2011)

INSEE RP 2006, CLAP 2006, CORDIS, FILOCOM, SNCF/OAG 2010

12 | AG Conseil de développement 17 décembre 2014

LES FLUX DOMICILE - TRAVAIL

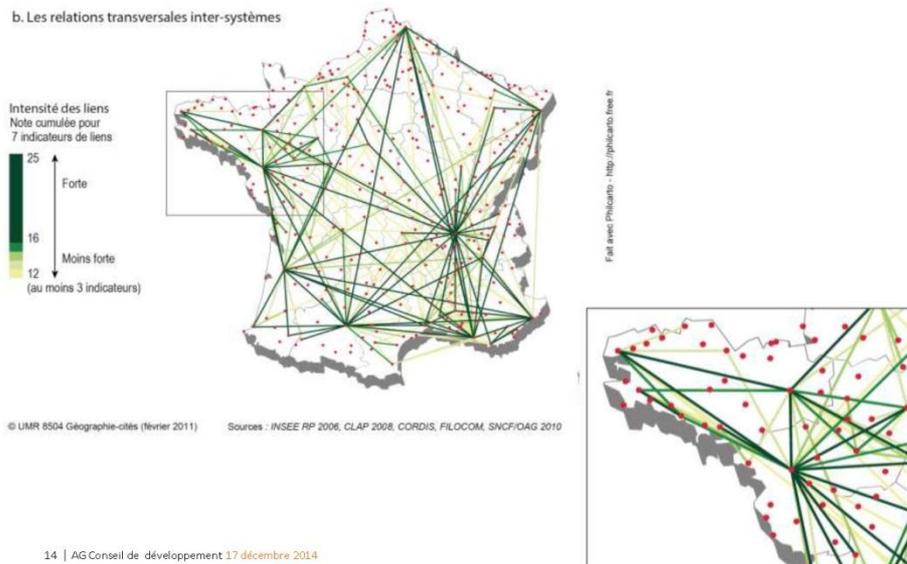


13 | AG Conseil de développement 17 décembre 2014

(RDEUP) Agence d'urbanisme du Pays de Brest

LES RELATIONS TRANSVERSALES INTER-SYSTÈMES

b. Les relations transversales inter-systèmes



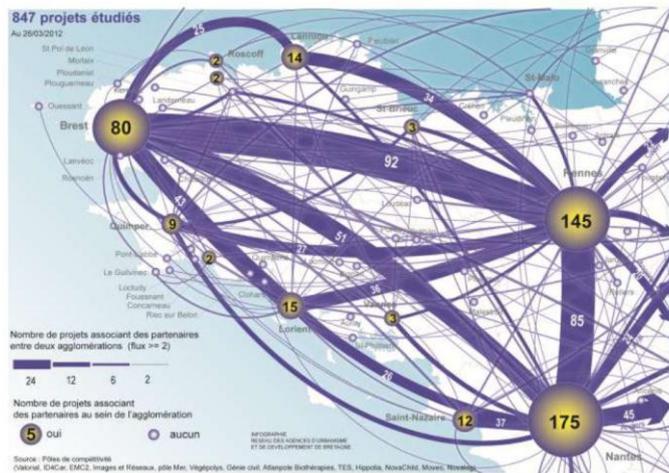
14 | AG Conseil de développement 17 décembre 2014



UNE ARMATURE À GÉOMÉTRIE VARIABLE, UN FONCTIONNEMENT EN RÉSEAU

- Un fonctionnement en réseau qui fait abstraction de la notion de taille et de hiérarchie.

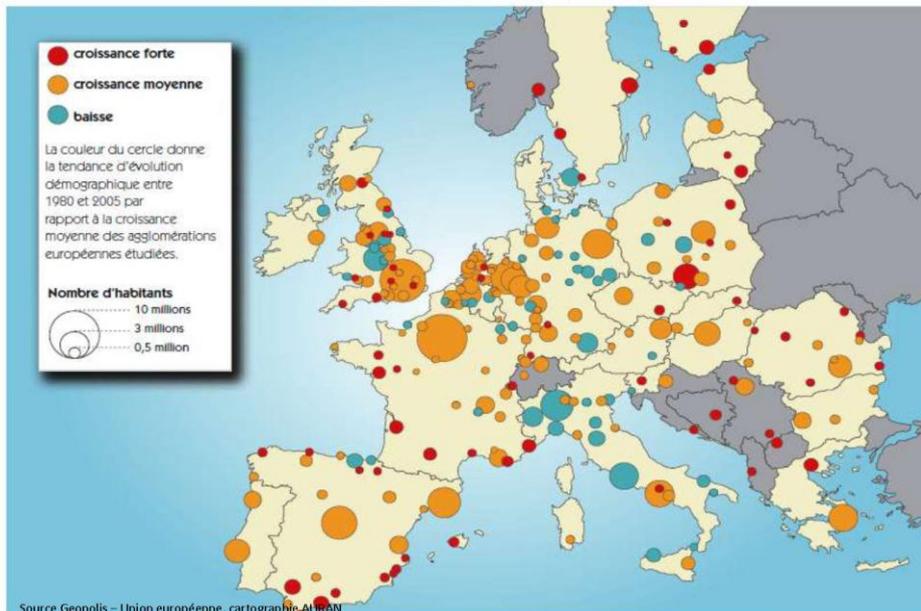
- Des liens peuvent se tisser sans qu'il soit question de proximité géographique : projets industriels, coopérations scientifiques...



15 | AG Conseil de développement 17 décembre 2014



Évolution de la population des agglomérations européennes depuis 1980



16 | AG Conseil de développement 17 décembre 2014

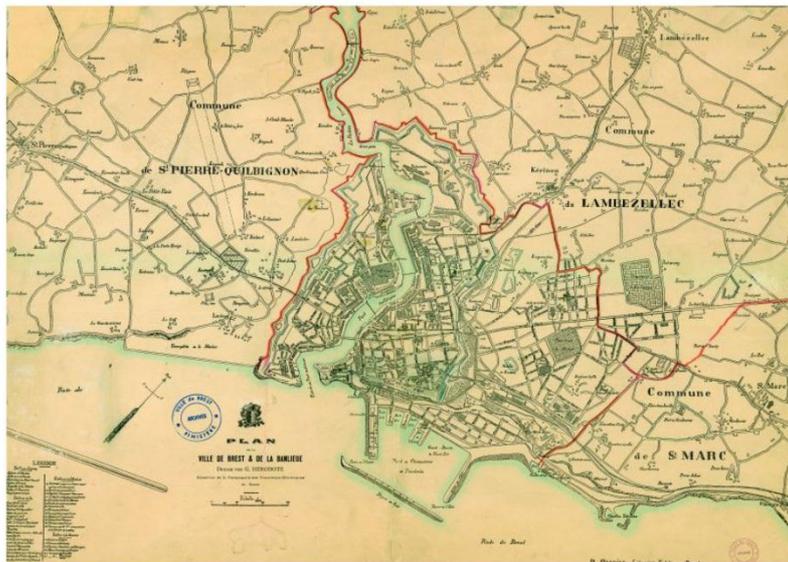


Présentation de la métropole
Bertrand Uguen, Directeur Général des services de Brest Métropole



Présentation de la métropole

Les évolutions du bassin de vie : Brest avant 1945





Les évolutions du bassin de vie : Brest de 1945 à 1974



3



Les évolutions du bassin de vie : la CUB en 1974

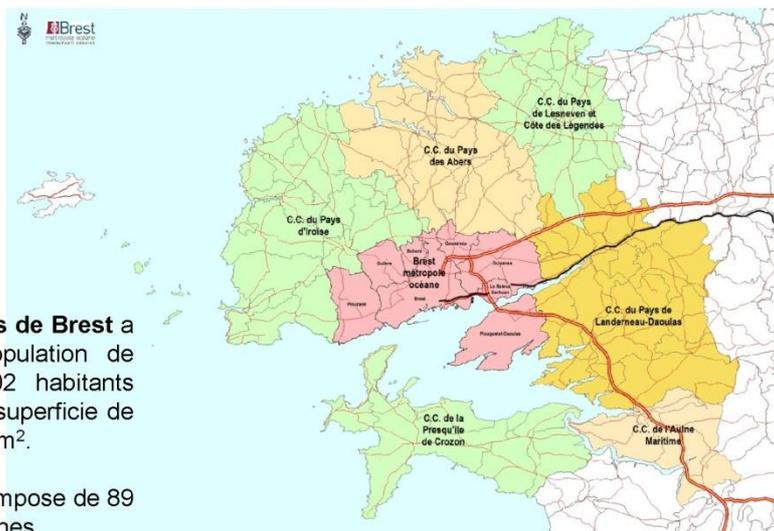


4





Les évolutions du bassin de vie: le Pays de Brest



Le **Pays de Brest** a une population de 400 702 habitants et une superficie de 1 690 km².

Il se compose de 89 communes regroupées en sept communautés

5



Brest est une Métropole : c'est officiel !

La Communauté urbaine de Brest entre dans le Top 14 des grandes métropoles de France à compter du 1^{er} janvier 2015.

En effet, par décret en date du 22 septembre 2014, publié au Journal Officiel du 25, elle va bénéficier du nouveau statut de métropole instituée par la **loi** de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (**MAPAM**).

Ce nouveau statut est la reconnaissance du rôle joué par un nombre limité de grandes agglomérations françaises exerçant des fonctions métropolitaines au service d'un territoire dépassant les frontières institutionnelles.

Pour accéder au statut de métropole, la loi prend en compte différents critères que remplit la communauté urbaine de Brest.

6





Les critères qui font de Brest une Métropole

- Selon l'INSEE, la Communauté urbaine de Brest appartient à une **zone d'emploi de plus de 400 000 habitants** (la population totale de la zone d'emploi de Brest est de 466 090 habitants en 2011),
- Dotée d'un niveau d'intégration exceptionnel, la Communauté urbaine de Brest **exerce déjà l'ensemble des compétences des métropoles**, que ce soit en matière de **développement et d'aménagement économique, social et culturel, d'aménagement de l'espace métropolitain, de politique locale de l'habitat, de politique de la ville, de gestion des services d'intérêt collectif, de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie,**

7



Les critères qui font de Brest une Métropole

- **Les fonctions de commandement stratégique de l'État sont nombreuses sur le territoire :**
 - La **base navale** de Brest qui regroupe les principaux organismes de soutien des forces navales et la base de la force océanique stratégique.
 - La **Préfecture maritime** de l'Atlantique qui assure le commandement maritime pour les zones de la Manche et de l'Atlantique.
 - La **Direction de l'Aviation Civile** pour l'ouest de la France.
- **De multiples fonctions métropolitaines sont exercées à partir du territoire de l'agglomération brestoise :**
 - L'aéroport Brest-Bretagne est le **1er aéroport breton** (plus d'un million de passagers en 2013).
 - Le port de Brest est le **1er port d'intérêt national pour le trafic conteneurs et le 1er centre français de réparation navale civile.**
 - Le Pacte d'avenir insiste par ailleurs sur son rôle dans le développement de la filière industrielle des **énergies marines renouvelables.**

8





Les critères qui font de Brest une Métropole

La recherche et la formation occupent une place de premier plan :

- Brest est un **centre de référence international en matière de recherche liée à la mer**, comme en témoignent la décision du gouvernement de transférer le **siège d'Ifremer à Brest** ainsi que la présence de **l'Institut Universitaire Européen de la Mer**, de **l'Institut Français de Recherche Polaire** et du **GIS Europole Mer**,
- **De nombreux organismes d'enseignement supérieur et de recherche** sont présents comme **l'Université de Bretagne Occidentale**, **Telecom Bretagne**, les écoles d'ingénieurs **Ensta Bretagne** et **Enib**, **l'Ecole Navale**, **l'Ecole Supérieure de Commerce Brest Business School** ainsi que **l'Ecole Européenne Supérieure d'Arts de Bretagne**,
- L'existence de cet appareil solide de formation et de recherche a permis le lancement d'une démarche technopolitaine, centrée sur plusieurs **pôles de compétitivité** (dont le **Pôle compétitivité mer à vocation mondiale**), favorisant l'émergence de projets industriels et tertiaires,
- Brest regroupe plusieurs **directions ou agences nationales**, tant civiles que militaires : le **Shom**, **l'Agence nationale des aires marines protégées**, **France énergies marines**, le **Cedre**,
- Le **centre hospitalier universitaire régional** de Brest est structurant pour tout l'ouest breton,

9



Les critères qui font de Brest une Métropole

- La **scène culturelle nationale** et **centre de congrès le Quartz**, **Océanopolis**, **parc de découverte des océans**, les **fêtes et manifestations maritimes** de Brest sont des témoins parmi d'autres du **rayonnement culturel et événementiel du territoire**.
- Enfin, située à plus de 250 km des deux métropoles qui lui sont les plus proches (Rennes et Nantes), zone stratégique pour la défense du territoire français, centre de référence à un niveau international pour les sciences et technologies marines, premier aéroport breton, **l'agglomération brestoise assure un rôle d'équilibre du territoire national**.

10



De la « Métropole par exception » ...

Une **valeur ajoutée** en 5 points :

- ♦ Attractivité, rayonnement, lisibilité.
- ♦ Consécration des fonctions métropolitaines et leur préservation future dans le contexte de raréfaction de la dépense publique.
- ♦ Association étroite à l'élaboration des contractualisations et des schémas régionaux.
- ♦ Légitimité renforcée dans la candidature aux appels à projets
- ♦ Un cadre d'action pour demain, levier de mobilisation pour l'encadrement.

11



... à la « Métropole exceptionnelle ».

C'est un **long processus**

Qui a pour résultat la création d'un véritable **outil d'ingénierie et de performance**

Pour faire **vivre et partager la métropole au quotidien**

- Une **délégation communautaire** à partir du travail effectué sur la territorialisation d'une partie des crédits communautaires (ex-article 34 de la loi de 2010) : des critères bien ancrés pour des politiques de proximité efficaces.
- La question de l'**entendement fiscal**, suite logique de la très forte intégration et condition nécessaire d'une politique d'équipement pertinente
- Dans une **cohérence d'intervention** en direct ou via les opérateurs.

12





La question des compétences

- Un seul transfert potentiellement automatique sauf accord contraire : les voies départementales
- Une clause de compensation peu lisible
- Nous savons travailler ensemble

Ambition et solidarité sont des valeurs partagées et portées

- Au-delà de la vision urbain rural accessibles
- Une offre de services

Vers des structures mutualisées ?

- Sur des territoires
- Ou sur des problématiques

13



- Principe de **co-élaboration** avec la Région
- Principe de **subsidiarité** : le schéma régional a vocation à traiter des grandes orientations stratégiques
- Principe d'**adaptabilité** sur le bassin de vie (notion de prise en compte)
- Principe de **mise en œuvre locale** : opérationnalité confiée à chaque niveau de collectivités en fonction de sa compétence

14





- Une histoire d'entendement sur le **bassin de vie**.
- Une **ambition affirmée**. « Ici c'est plus dur qu'ailleurs ».
- Un outil **quasi unique** en France.
- Construire les **équilibres**.

NB : la loi MAPAM réaffirme l'existence des pôles métropolitains et leur objet.

15



Donc Brest métropole est « ouverte et solidaire »

Réflexions sur les enjeux à venir :

1. réussir en période de raréfaction de la dépense publique le maintien de la double ambition
2. adapter le modèle en interne : la gestion de la proximité
3. rendre encore plus lisible la métropolisation
4. pour asseoir la légitimité de l'offre de services

16





Conclusions :

« La métropole de 2014 résulte de la doctrine sénatoriale qui a été formulée en 2009 : « la France ne saurait se couvrir de métropoles, ce statut devant être réservé à un nombre extrêmement restreint de très grands pôles urbains »

- L'absence de coïncidence entre le territoire de la métropole et celui de la métropolisation
- La péréquation n'a jamais été abordée au cours de ces débats

17



Présentation du Pôle métropolitain du Pays de Brest
Thierry Cann, Directeur

www.pays-de-brest.fr

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



PRÉSENTATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST ET DE SES ACTIVITÉS

Conseil de développement
17 décembre 2014

Pôle métropolitain du Pays de Brest / 9, rue Duquesne / BP 61 321 / 29 213 Brest Cedex 1 / tél. : 02 98 00 62 30 / fax : 02 98 43 21 88



LE TERRITOIRE DU PAYS DE BREST

+ de plans sur "geo.pays-de-brest.fr"



Pôle métropolitain du Pays de Brest / 9, rue Duquesne / BP 61 321 / 29 213 Brest Cedex 1 / tél. : 02 98 00 62 30 / fax : 02 98 43 21 88





Histoire de l'organisation du Pays de Brest

1997 : création de l'association des présidents des communautés du Pays de Brest

2000 : création de l'association des communautés du Pays de Brest

2004 : création du syndicat mixte du SCoT du Pays de Brest

2011 : création du syndicat mixte des communautés du Pays de Brest (fusion de l'association et du syndicat mixte du SCoT)

16 mars 2012 : Transformation en pôle métropolitain du Pays de Brest

En parallèle, s'est constitué un conseil de développement qui associe la société civile.



OBJECTIFS DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

“ Le pôle métropolitain est un élément fondamental d'un développement équilibré et solidaire de la Bretagne. Il contribue à la compétitivité et l'attractivité du territoire et à l'aménagement et l'organisation de l'espace dans une logique affirmée de développement durable. ”

- Extrait des statuts

- Afficher clairement la réalité d'un bassin de vie de 400 000 habitants
- Développer la solidarité et les coopérations entre les 7 communautés
- Etre une structure de mission. Le pôle métropolitain exerce les activités d'études, d'animation, de coordination et de pilotage nécessaires à la mise en œuvre des actions d'intérêt métropolitain.
- Le pôle métropolitain assure des fonctions de représentation, de négociation et de contractualisation auprès des pouvoirs publics.





Compétence et actions d'intérêt métropolitain (extrait des statuts)

Compétence : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le pôle métropolitain du Pays de Brest est compétent pour l'élaboration et la gestion du SCoT, ainsi que pour toute étude ou action collective ayant pour objectif de faciliter son application sur le territoire. Le pôle métropolitain est doté d'une infrastructure de données géographiques qui lui permet de mener à son échelle les analyses nécessaires à la conduite de ses politiques.



Actions d'intérêt métropolitain

1 - Le développement économique

- 1.1 - Coordination et promotion d'actions économiques pour :
 - l'accueil des entreprises et des actifs
 - le soutien à la création et au développement des entreprises
 - le tourisme
- 1.2 - Déploiement du très haut débit pour tous par le soutien et l'accompagnement des actions coordonnées des communautés
- 1.3 - Coordination des politiques des communautés visant à la maîtrise de la demande en énergie

2 - L'aménagement de l'espace

- 2.1 - Coordination des politiques foncières
- 2.2 - Portage et animation de la démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières

3 - La promotion de la culture

- 3.1 - Promotion de la richesse et de la diversité des événements culturels du Pays de Brest

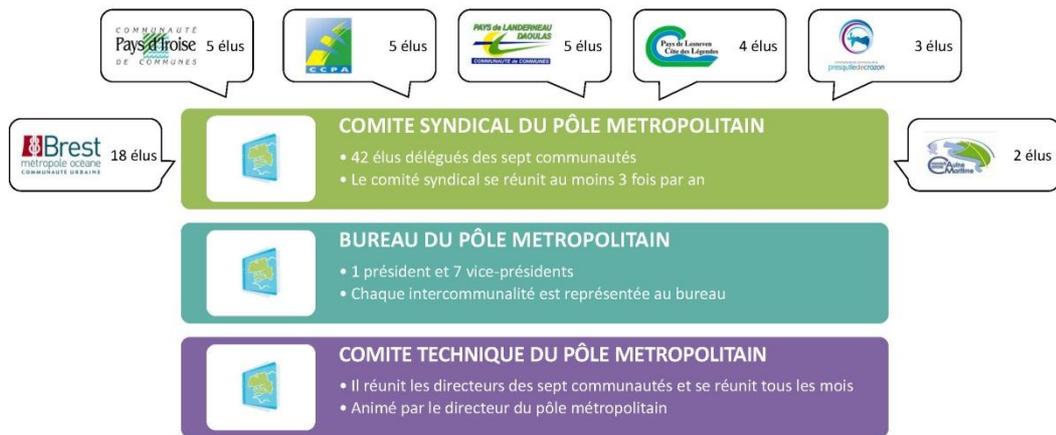
4 - Le développement des infrastructures et des services de transports

- 4.1 - Contribution aux schémas d'organisation des transports
- 4.2 - L'institution et l'organisation, en tant qu'autorité organisatrice, du service public de transport interurbain par voie maritime de voyageurs entre le port de commerce de Brest et Le Fret (commune de Crozon)





ORGANISATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN



7

Pôle métropolitain du Pays de Brest / 9, rue Duquesne / BP 61 321 / 29 213 Brest Cedex 1 / tél. : 02 98 00 62 30 / fax : 02 98 43 21 88



LE BUREAU

1 président et
7 vice-présidents

Chaque
communauté du
Pays de Brest est
représentée au
bureau



François
CUILLANDRE
Président



André
TALARMAIN
1^{er} Vice-président
Politiques territoriales et
relations avec les institutions



Christian
CALVEZ
Vice-président
SCoT et habitat



Yohann
NELEEC
Vice-président
Prospective, finances,
personnel, SIG



Patrick
LECLERC
Vice-président
Economie et emploi



Michel
PLUCINSKI
Vice-président
Services au public
et solidarités



Daniel
MOYSAN
Vice-président
Environnement, littoral,
énergie et déchets



Bernard
TANGUY
Vice-président
Mobilité (transport,
très haut débit)

Pôle métropolitain du Pays de Brest / 9, rue Duquesne / BP 61 321 / 29 213 Brest Cedex 1 / tél. : 02 98 00 62 30 / fax : 02 98 43 21 88





Organisation du pôle métropolitain

- Une ingénierie :
 - 6 salariés
 - Une convention avec Brest métropole océane pour le SIG GEOPAYSDEBREST (2 ETP)
 - Une convention avec Brest métropole océane pour l'animation très haut débit (1 ETP)
 - Une convention avec l'ADEUPa
- Un budget 2014 de 1 000 000 €



LES ACTIONS EN COURS





SCoT

- Le SCoT est un document de planification et d'organisation de l'espace à l'échelle du Pays de Brest, dont certaines dispositions s'imposent aux documents locaux d'urbanisme tels les plans locaux d'urbanisme (PLU)
- Le SCoT est exécutoire depuis novembre 2011. Depuis cette date, la priorité a été d'accompagner les collectivités pour faciliter la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SCoT.
- La révision du SCOT vient d'être initiée pour notamment être compatible avec le Grenelle de l'environnement et la loi ALUR. Elle permettra d'approfondir et d'adapter les orientations stratégiques du SCOT actuel en se fixant comme priorité la poursuite de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants actuels et futurs du territoire



SIG Geopaysdebrest

- Le Service d'Information Géographique du Pays de Brest est un outil de plus en plus performant au service :
 - des politiques du pôle métropolitain (SCoT, économie, tourisme, gestion du littoral...),
 - de toutes les collectivités locales (documents d'urbanisme, réseaux d'eau, électricité, adresses...).

geo.pays-de-brest.fr





Développement économique

Tourisme

Objectifs

- Mieux vendre la destination touristique du Pays de Brest en Bretagne et hors Bretagne pour maintenir, voire redresser la fréquentation.
- Fédérer tous les acteurs touristiques publics et privés autour de ce projet de destination.

Premiers résultats

- Le choix d'une appellation pour la destination : « Brest terres océanes ».
- La traduction graphique de la destination :



- La reconnaissance en décembre 2013 par le conseil régional de la destination Brest terres océanes comme l'une des 10 destinations touristiques de la région Bretagne



Une carte touristique sur les incontournables de la destination





Un site internet pour une promotion unifiée de la destination touristique :
www.brest-terres-oceanes.fr



Pôle métropolitain du Pays de Brest / 9, rue Duquesne / BP 61 321 / 29 213 Brest Cedex 1 / tél. : 02 98 00 62 30 / fax : 02 98 43 21 88



- Une nouvelle organisation portant la destination touristique sera opérationnelle début 2015 avec la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) qui associe les acteurs publics et privés. Elle répondra aux 3 missions suivantes :
 - La promotion de la destination Brest terres océanes qui comprend la commercialisation
 - L'accompagnement des professionnels du tourisme
 - La coordination et l'organisation de l'offre touristique

Cette nouvelle organisation permettra de réunir les activités des 5 pays touristiques actuels du Pays de Brest.

Pôle métropolitain du Pays de Brest / 9, rue Duquesne / BP 61 321 / 29 213 Brest Cedex 1 / tél. : 02 98 00 62 30 / fax : 02 98 43 21 88





Développement économique

Développement des filières alimentaires de proximité

- En réponse à un appel à projets du conseil régional, le pôle métropolitain pilote depuis un an un projet sur la base de 3 priorités :
 1. Structurer et dynamiser les filières alimentaires de proximité
 2. Développer l'offre de produits bio en restauration collective
 3. Sensibiliser le grand public aux filières alimentaires de proximité
- Ce projet est conduit en étroite partenariat avec les 3 chambres consulaires, les 7 communautés, le PNRA et la maison de la bio du Finistère.

Le foncier économique du Pays de Brest

- Deux démarches complémentaires sont conduites depuis début 2014 sur ce sujet :
 - L'identification de l'offre foncière et l'évaluation des besoins des entreprises. Ce travail a été effectué respectivement par la CCI de Brest et l'ADEUPa.
 - L'élaboration d'un outil commun de pilotage, de prospective et de communication sur le foncier économique du Pays de Brest.

Pôle métropolitain du Pays de Brest / 9, rue Duquesne / BP 61 321 / 29 213 Brest Cedex 1 / tél. : 02 98 00 62 30 / fax : 02 98 43 21 88



Développement des infrastructures numériques
et de transport

Accompagnement des actions des communautés dans le domaine du numérique

Les missions sont les suivantes:

- Accompagnement des communautés dans le cadre du déploiement du programme Bretagne Très Haut Débit
- Réalisation d'études d'opportunités de pose de fourreaux, de gestion patrimoniale..
- Accompagnement du déploiement du réseau THD dans les ZAE (marchés de raccordement, gestion du réseau fibre optique, appui administratif et technique)

Pôle métropolitain du Pays de Brest / 9, rue Duquesne / BP 61 321 / 29 213 Brest Cedex 1 / tél. : 02 98 00 62 30 / fax : 02 98 43 21 88





Gestion du littoral

- Le pôle métropolitain anime depuis 2010 une démarche de gestion intégrée des zones côtières avec pour finalité de concilier le maintien voire le développement des activités économiques (pêche, conchyliculture, loisirs...) avec la préservation de l'environnement, en associant l'ensemble des acteurs concernés et en privilégiant la concertation.
- Le pôle métropolitain a retenu trois thématiques animées par des groupes de travail présidés par des élus:
 - **La qualité des eaux de baignade**
 - **L'organisation de la plaisance** avec des travaux axés sur la question du carénage
 - **Le partage de l'espace côtier** en travaillant par secteurs (baie de Daoulas, les abers, fond de rade/aulne) pour répondre au mieux à leurs problématiques spécifiques (accès terre/mer, organisation de l'espace en mer...)



Energie

- Depuis 2013, le pôle métropolitain a initié une politique énergie/climat au service des communautés. Les priorités pour 2015 sont :
 - La réalisation du diagnostic énergétique du Pays de Brest et la détermination des enjeux dans le cadre de la révision du SCoT
 - La poursuite de l'animation territoriale sur la filière bois énergie
 - L'animation de réflexions relatives à un projet mutualisé d'information et d'accompagnement des habitants souhaitant engager une rénovation thermique
 - L'accompagnement du pôle métropolitain lors de l'instruction technique de certains dossiers sollicitant le contrat de partenariat
- L'animation de cette politique est confiée à Ener'gence.





Politiques territoriales et contractualisation

1 – Le futur contrat de pays : contrat de partenariat

Une enveloppe de 12 835 228 € a été attribuée au Pays de Brest par le conseil régional pour la période 2014/2016. Les priorités de développement et les fiches actions du pays de brest ont été remises au conseil régional fin octobre 2014.

2 – Les fonds européens

Le conseil régional, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, a décidé d'en territorialiser une partie, qu'il s'agisse du FEADER (LEADER), du FEDER (ITI) et du FEAMP (DLAL). Nous venons de finaliser notre candidature au programme LEADER



pays-de-brest.fr





Le conseil de développement : un outil de démocratie participative

- **Initié par la loi dite « Voynet » de 1999 (LOADDT), Article 25**
 - « Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé par les communes et leurs groupements ... »
 - « Le conseil de développement s'organise librement. Il est associé à l'élaboration de la charte de pays. Il peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays. ... »
- **confirmé par la loi du 27 janvier 2014 (MAPTAM) et le code général des collectivités territoriales**
 - Articles 79 et 5217-9 : « Un conseil de développement réunit les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs ... Il s'organise librement... »

Assemblée Plénière du 17 décembre 2014

3



Le conseil de développement : un outil de démocratie participative

- Une organisation « informelle » qui dispose d'une liberté d'expression telle que définie dans les lois
- Accompagnée par les techniciens du pôle métropolitain du Pays de Brest, de Brest métropole océane et de l'ADEUPa
- Des réflexions qui peuvent avoir 2 origines :
 - La **saisine** des collectivités sur un projet d'aménagement ou de développement ...
 - L'**auto-saisine**, sur un thème porté par plusieurs membres du conseil

Assemblée Plénière du 17 décembre 2014

4



Le conseil de développement : un outil de démocratie participative

- **Composition : De 80 membres en 2009 à 150 en 2015, répartis en 3 collèges**
 - Collège « développement économique et formation » : 70 membres
 - Chambres consulaires, entreprises, syndicats professionnels et de salariés, organismes d'insertion économique ...
 - Collège « sociétal » : 47 membres
 - Services et associations des secteurs social, culturel, familial, environnemental, sportif ...
 - Collège « personnes qualifiées » : 29 membres
 - membres nommés en fonction de leurs compétences, de leur activité ou encore de leur connaissance du territoire

Assemblée Plénière du 17 décembre 2014

5



Le conseil de développement : un outil de démocratie participative

- **Un bureau composé de 25 membres**
- **4 commissions co-animées par 2 membres du conseil**
 - Aménagement et développement durable
 - Culture
 - Développement économique
 - Veille et prospective
- **Possibilité d'organiser autant de groupes de travail thématiques que de besoin**

Assemblée Plénière du 17 décembre 2014

6



Le conseil de développement : un outil de démocratie participative

- **Actualités et perspectives :**

- Création d'un site Internet dédié au conseil , création d'un nouveau logo
- Participation au comité de programmation unique chargé de sélectionner les projets éligibles aux financements inscrits dans le contrat de partenariat : 10 membres du conseil de développement, 9 élus
- Organisation de soirées débats sur le thème de la ville de demain (intervention d'experts, tables rondes, débats)

Assemblée Plénière du 17 décembre 2014

7



Le conseil de développement : un outil de démocratie participative

- **Actualités et perspectives :**

- Démarrage des travaux sur la révision du SCOT;
- Participation à l'élaboration du schéma de développement économique de Brest Métropole ;
- Poursuite des travaux de la commission « culture »;
- Participation à la réflexion de Brest Métropole sur son rapport développement durable
- Réflexions sur la santé
- Démarrage d'un travail prospectif sur le vieillissement de la population
- Constitution d'un groupe de réflexion sur la rade de Brest

Assemblée Plénière du 17 décembre 2014

8



**Le conseil de développement :
un outil de démocratie participative**

- **Le nouveau bureau du Conseil de développement : 25 membres**
 - Collège développement économique : 7 membres
 - Collège sociétal : 5 membres
 - Collège personnes qualifiées : 13 membres, dont 7 animateurs
- **Les animateurs de commission ou de groupe de travail seront associés au bureau.**
- **Prochaine réunion de bureau le 13 janvier 2015**

Assemblée Plénière du 17 décembre 2014

9

Annexe 1 : Liste des membres du Conseil de développement

Collège développement économique

ORGANISME	VILLE
ADESS Pays de Brest	BREST
AFEIT de Bretagne occidentale	BREST
AFPA Brest	BREST
BGE Finistère	BREST
BNI Brest'même	BREST
CCI de Brest	BREST
CFDT Union Pays De Brest	BREST
CFE CGC	BREST
Chambre d'agriculture du Finistère	PLOUZANE
Chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère	PLOUGUERNEAU
CHRU Brest	BREST
CJD	BREST
Club des Entreprises Légendes-Abers-Iroise	LE FOLGOËT
Club développement durable du Finistère	BREST
Club Entreprendre au Pays de Landerneau	LANDERNEAU
COBATY	BREST
Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère	ERGUE GABERIC
Comité régional de la conchyliculture - Bretagne Nord	PLOUGASTEL-DAOULAS
Crédit agricole du Finistère	LOCMARIA-PLOUZANE
Crédit Mutuel ARKEA – Direction Brest Iroise	BREST
DCNS - Etablissement de Brest	BREST
EDF	GUIPAVAS
Electricité Réseau Distribution France	BREST
ELL'A BREST	BREST
En route pour l'emploi	BREST
ENSTA Bretagne	BREST
Entreprendre au féminin Bretagne	GUIPAVAS
Entreprise MARC	BREST
F.D.S.E.A.	SAINT-THONAN
Fédération du BTP du Finistère	BREST
Gaz Réseau Distribution France (GRDF)	BREST
Groupe La Poste	SAINT-RENAN
Groupe SATO	BREST
Groupe SAVEOL	PLOUGASTEL-DAOULAS
IFREMER	PLOUZANE
Jeune Chambre Economique du Pays de Brest	BREST
Jeunes Agriculteurs du Finistère	PLOUZANE

Keolis Brest	BREST
Maison de l'Agriculture Bio	DAOULAS
Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	BREST
Ministère de la défense - Base de défense Brest-Lorient	BREST
Mission Locale du Pays de Brest	BREST
ORANGE	BREST
Pays de Brest Initiative	BREST
Pôle emploi Finistère	BREST
Pôle Mer Bretagne Atlantique	BREST
Réseau Entreprendre en Bretagne	RENNES
Technopole Brest-Iroise	BREST
TELECOM Bretagne	BREST
THALES Systemes Aéroportés	BREST
TRISKALIA	LANDERNEAU
UDSEA Confédération Paysanne du Finistère	QUIMPER
UIMM Finistère	BREST
UL CGT BREST	BREST
Union des entreprises du Finistère (MEDEF)	BREST
Union locale CFTC BREST	BREST
Union locale FO	BREST
Union locale FSU	PLOUZANE
UNSA	BREST
Vitrines de Brest	BREST
APEC	BREST
Investir en Finistère	BREST
SNCF Bretagne	BREST

Collège Sociétal

ORGANISME	VILLE
Institut de Géoarchitecture	BREST
ISEN Brest	BREST
Université de Bretagne Occidentale	BREST
ADIL	BREST
ADSEA 29	BREST CEDEX 9
AGAAR - Association ARCHIPEL SANTE	LE RELECQ-KERHUON
AGEF 29	BREST
AGHEB	BREST
Aile (Association d'Iroise pour le Logement et l'Entraide)	BREST
Association DécouverteS	BREST
Association DON BOSCO	LANDERNEAU
Association PREVER	PLABENNEC
Atelier culturel Landerneau	LANDERNEAU
Bretagne Vivante - SEPNB	BREST
C.P.I.E. Vallée de l'Elorn	PLOUGASTEL-DAOULAS
Caisse d'Allocations Familiales du Finistère	BREST
Chambre départementale des Notaires du Finistère	BREST
Chemins du patrimoine en Finistère	DAOULAS
CIDFF Du Finistère	BREST
Comité Départemental de Voile du Finistère	CROZON
Comité départemental olympique et sportif du Finistère	QUIMPER
Compagnons Bâisseurs Bretagne	BREST
Conseil Général Du Finistère	QUIMPER
Consommation Logement Cadre de Vie	BREST
Court circuit Pays de Brest	BREST
CPAM Nord Finistère	BREST
EAU ET RIVIERES	PLOUGONVELIN
ENER'GENCE	BREST
Familles Rurales	GOUESNOU
Finistère Tourisme	QUIMPER CEDEX
Fondation Abbé Pierre	BREST
Fonds Hélène et Edouard Leclerc	LANDERNEAU
France Bénévolat	BREST
GCSMS - ADMR	PLOUGASTEL-DAOULAS
INSPECTION ACADEMIQUE	BREST
Les amitiés d'Armor	BREST
Les Genêts d'Or	MORLAIX CEDEX
Ligue de l'enseignement - FOL 29	LOCMARIA-PLOUZANE

MRAP - Comité local de Brest	BREST
Mutualité française Finistère - Morbihan	BREST
Nautisme en Finistère	BREST
Observatoire du patrimoine culturel de Bretagne	BREST
Parc Marin d'Iroise	LE CONQUET
Parc Naturel Régional D'Armorique	BREST
SCOP Chrysalide	QUIMPER
Secours Catholique	LANDERNEAU
SKED	BREST
UDAF du Finistère	BREST
UFC - Que choisir Brest	BREST

Collège personnes qualifiées

CIVILITE	NOM	PRENOM	VILLE
Monsieur	ARNAL	Jean-Pierre	LE FAOU
Monsieur	BARBIER	Pierre	PLOUGUERNEAU
Monsieur	BODENNEC	Jean-Yves	BRIGNOGAN
Monsieur	BOURHIS	Yves	BOHARS
Monsieur	CAROFF	Jean-Pierre	BREST
Monsieur	COLLOBERT	Bernard	PORSPODER
Monsieur	CROUSAUD	Pierre	TREFLEZ
Monsieur	DOUGUET	Guillaume	TELGRUC SUR MER
Monsieur	FORICHER	Bernard	SAINT-RENAN
Monsieur	GALLOU	Matthieu	BREST
Monsieur	GODET	Eric	PLOUDALMEZEAU
Monsieur	GOUZIEN	Yann	BREST
Monsieur	GROSSI	Jacques	BREST
Madame	GUILLERM	Chantal	BOHARS
Monsieur	JAGAILLE	Patrick	BREST
Monsieur	JULLIEN	Yves	BREST
Monsieur	LAGATHU	André	PLOUGASTEL-DAOULAS
Monsieur	LE COUEDIC	Daniel	BREST Cédex
Monsieur	LE TRAON	Gilbert	BREST Cédex 1
Monsieur	MARZIN	Yannick	PORSPODER
Monsieur	MORIN	Roger	BREST
Monsieur	MOUILLART	Michel	PARIS
Monsieur	MOYON	Bernard	LANDÉDA
Monsieur	OLLIVIER	Alain	BREST
Monsieur	PAILLARD	Michel	PLOUGASTEL-DAOULAS
Monsieur	QUINIOU	Yves	PORSPODER
Monsieur	QUINQUIS	Hervé	GUIPAVAS
Monsieur	TREGUER	Christian	LANDEDA
Madame	LE ROUX	Cathy	PLOUGUERNEAU

Annexe 2 : Composition du bureau du Conseil de développement

Composition du Bureau du Conseil de développement : 33 membres

Collège développement économique : 10

Collège sociétal : 9

Collège personnes qualifiées : 14

Membres du Bureau	Collège
<i>ADESS Pays de Brest (en attente de confirmation)</i>	<i>Développement économique</i>
Chambre d'agriculture	Développement économique
Chambre de commerce et d'industrie	Développement économique
Club des Entreprises Légendes Iroise Abers	Développement économique
C.F.D.T.	Développement économique
C.F.E.-C.G.C.	Développement économique
C.G.T.	Développement économique
FDSEA	Développement économique
Jeune Chambre économique	Développement économique
S.N.C.F.	Développement économique
AGEF 29	Sociétal
Amitiés d'Armor	Sociétal
Association découvertes	Sociétal
Comité départemental olympique et sportif	Sociétal
Eau et Rivières de Bretagne	Sociétal
Institut de Géoarchitecture	Sociétal
Nautisme en Finistère	Sociétal
SCOP Chrysalide	Sociétal
Université de Bretagne Occidentale	Sociétal
BOURHIS Yves	Personne qualifiée - animateur
CAROFF Jean-Pierre	Personne qualifiée
COLLOBERT Bernard	Personne qualifiée - animateur
CROUSAUD Pierre	Personne qualifiée
GOUZIEN Yann	Personne qualifiée - président
GROSSI Jacques	Personne qualifiée
GUILLERM Chantal	Personne qualifiée - animateur
JAGAILLE Patrick	Personne qualifiée - animateur
JULLIEN Yves	Personne qualifiée
LAGATHU André	Personne qualifiée - animateur
LE ROUX Cathy	Personne qualifiée
LE TRAON Gilbert	Personne qualifiée - animateur
MOUILLART Michel	Personne qualifiée - animateur
QUINQUIS Hervé	Personne qualifiée